

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 16

Artikel: Les grandes entreprises lausannoises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 16 Avril 1875.

Le 14 avril, au matin, le canon tonnait pour célébrer l'anniversaire de l'émancipation vaudoise. Quelques heures plus tard le corps des étudiants allait, musique en tête, rendre hommage à la mémoire de Davel, au pied du monument élevé à celui qui, le premier, osa arborer le drapeau de l'indépendance sur les bords du Léman.

D'autre part, plusieurs cercles et sociétés fêtaient dans la soirée, par de joyeux banquets, cet anniversaire historique.

Eh bien ! disons-le franchement, de pareilles démonstrations nous paraissent maintenant quelque peu déplacées et n'avoir pas leur raison d'être. Pourquoi rappeler ainsi bruyamment, chaque année, l'époque où nous nous séparâmes brusquement de nos frères les Bernois ? Peut-être avions-nous quelques raisons de le faire alors, mais aujourd'hui il faut éviter, ce nous semble, tout ce qui peut ressembler à de l'ingratitude envers ces chers confédérés qui nous veulent tant de bien, à qui nous devons une Constitution fédérale frappée au coin de la justice, du désintéressement et d'un esprit éminemment égalitaire et charitable.

Sachons donc, en face de cette Constitution qui doit faire le bonheur de tous, sachons oublier un peu notre petit canton d'autrefois pour tourner toutes nos forces, tout notre dévouement, tout notre patriotisme vers ce centre fédéral d'où nous viennent, avec la lumière, les sages conseils, les ordres précis, la puissance administrative seule capable de faire un peuple, un droit, une armée, un seul groupe de citoyens soumis, disciplinés, obéissants.

Si cette Constitution, que le peuple vaudois semble n'avoir rejetée à l'origine que pour éprouver plus de plaisir à l'accepter ensuite, indispose quelques personnes, il ne faut pas trop s'en inquiéter ; cela vient tout simplement de ce que dans un moment d'enthousiasme, à l'ouïe des superbes discours adressés au peuple vers le 19 avril 1874, elles ont avalé en bloc une constitution que leurs faibles estomacs ne peuvent digérer en détail. Mais cela passera ; du reste, les médecins qui ont administré la dose sont là pour en atténuer les effets.

Soyons donc conséquents ; ne tirons plus le canon du 14 avril, car c'est méconnaître le bonheur dont nous jouissons et qui ira toujours croissant.

Le temps où nous chantions le canton de Vaud si beau est passé ; c'était bon il y a un demi-siècle, sous la période des Muret, des Pidou et de tant d'autres braves gens qui avaient la toquade cantonale ; aujourd'hui nos regards doivent se porter vers le point autour duquel gravitent les 22 cantons, vers Berne, soleil fédéral !

Les grandes entreprises lausannoises.

Presque toutes les grandes entreprises ont été accueillies à l'origine par l'indifférence, le doute ou la raillerie ; il en est peu sur lesquelles on n'ait pas cherché à jeter quelque défaveur.

En 1837, M. l'ingénieur Fraisse visita l'ancien canal d'Entreroches, parcourut toute la vallée à pied et revint convaincu de la possibilité matérielle de rétablir ce canal et de faire ainsi communiquer le lac Léman avec celui d'Yverdon ; mais il fut surtout frappé de l'idée qu'un chemin de fer serait plus logique sous tous les rapports.

On se moqua de lui : « Les chemins de fer en Suisse ?... Allons donc ! vous voulez rire !... » lui disait-on. Cependant, M. Perdonnet père, voyant que M. Fraisse persistait dans son idée, se la fit bien expliquer, puis rédigea les premiers statuts d'une Société d'études. Un comité signa ces statuts provisoires en février 1838, et, en trois jours, la somme nécessaire aux études à faire sur le terrain fut réalisée.

M. Fraisse se mit immédiatement à l'œuvre et publia un extrait de son travail en 1844. Le rapport, les plans, toutes les pièces relatives à ces études, soigneusement renfermés dans une caisse, furent déposés au bureau des Travaux publics, où, considérés comme une superbe chimère, on les laissa dormir d'un profond sommeil.

Néanmoins, quelques articles de journaux, quelques brochures vinrent de temps à autre réveiller ces idées de chemins de fer ; mais le public parut toujours fort indifférent. Enfin, en 1850, la Confédération s'occupa de la question d'une manière générale au point de vue d'un réseau en Suisse. Dès ce moment l'idée fut acquise, et l'étude de la ligne Morges-Yverdon étant toute faite, elle reçut l'approbation des hommes compétents. Le 8 juin 1852, la concession de cette ligne fut accordée à M. Sulzberger, ingénieur thurgovien.

*La signature de l'éditeur sur cette réimpression de Davaud
deviser l'éditeur pour assurer auprès du propriétaire
commissaire.*

Aujourd'hui, qui est-ce qui voudrait recommencer à voyager en patache ?...

Lorsque, vers 1838, l'ingénieur Pichard conçut, pour Lausanne, le projet d'une route d'enceinte dans laquelle rentrait la construction du Grand Pont, qui devait relier les quartiers de Saint-Laurent et de Saint-François, quelles difficultés n'eut-il pas à surmonter ? Jamais on n'entendit pareilles récriminations de la part de particuliers expropriés ; jamais on ne cria plus au gaspillage de la fortune publique ; jamais débats plus vifs au sein de notre Grand Conseil.

Aujourd'hui, quel est le voiturier qui regrette de ne plus passer par Pépinet et le Grand Saint-Jean pour aller en Saint-Laurent, et quel est l'habitant de ce dernier quartier qui préfère ce trajet à celui du Grand Pont lorsqu'il veut affranchir une lettre à la poste ou se rendre à la gare ?

Une entreprise plus récente, celle du chemin de fer pneumatique, n'eut pas moins de déboires, de critiques à surmonter, de luttes à soutenir ; que de précautions, que de ménagements, que d'articles de journaux, que de brochures et de paroles n'a-t-il pas fallu pour glisser peu à peu dans le public l'idée d'un système soi-disant impossible et au sujet duquel maintes plaisanteries se donnaient carrière dans presque tous les centres de conversation.

Suivant les uns, les wagons rouleraient sur des rails placés dans un long tube privé d'air pur et de lumière ; suivant les autres, la locomotive faisant bouchon et cheminant dans ce tube à la façon d'un piston, traînerait à sa suite les malheureux voyageurs, menacés d'asphyxie et suant sang et eau en attendant d'être rendus au monde et à leurs familles. Il faudrait des pages pour décrire toutes les absurdités, toutes les bizarreries auxquelles l'imagination publique donna naissance dès le moment où il fut question d'un chemin de fer pneumatique.

Il fallut faire des essais en miniature de l'œuvre projetée pour en démontrer au public la possibilité ; toutes les notabilités industrielles, tous les savants, tous les journalistes furent convoqués à l'usine de MM. Kaiser et Duvillard pour assister à la marche d'un bijou de chemin de fer pneumatique.

L'affaire, soumise à la Municipalité, donna lieu à la publication d'un volumineux préavis de cette autorité, suivi d'une réponse du comité du pneumatique. Elle fut portée ensuite devant le Conseil communal où éclata une lutte oratoire d'une vivacité, d'une pétulance unique dans les annales de nos assemblées délibérantes. Le feu de la discussion prit une intensité telle que, sans s'en apercevoir, des orateurs s'avancèrent jusque vers le fauteuil du président, entraînés par l'élan passionné et irrésistible de l'éloquence.

La question des eaux de Bret étant intimement liée à celle du pneumatique, et ayant en concurrence les eaux de Montreux, les uns disaient : pureté, limpidité, cristal !... D'autres répondaient infusoires, chaux, larves, grenouilles !...

Peu à peu les eaux du lac de Bret s'apaisèrent, prirent le nom d'eaux industrielles et ramenèrent un moment le calme dans la question. Cependant le plus mauvais pas n'était pas franchi ; vinrent les expropriations à l'occasion desquelles les prétentions les plus exagérées se manifestèrent. Partout où l'ingénieur avait eu le malheur de planter un jalon, le sol devint un Eldorado, la plus humble baraque un palais enchanté. A l'heure qu'il est, bon nombre de propriétaires n'auraient pas encore terminé leurs additions successives si une commission fédérale n'était venue modérer leur ardeur.

Tout s'arrangea, et le 16 mars 1874 on vit quelques ouvriers donner les premiers coups de pioche dans les flancs de Montbenon. On les regardait comme des Pygmées attaquant Hercule ; on souriait en passant sur le Grand-Pont ; on avait presque l'air de prendre en pitié une pareille témérité, tant nous restons étrangers aux grandes choses, aux déterminations énergiques ; tant nous avons l'habitude, dans le domaine administratif comme dans le domaine politique, moral ou religieux, de nous servir de petits moyens et de vivre dans un cercle étroit. C'est un fait que nous sommes forcés d'avouer, que nul ne contredira, sauf peut-être la Municipalité ou le Conseil de paroisse.

(A suivre).

A Monsieur Monnet, Rédacteur du *Conteur Vaudois*.

Monsieur le Rédacteur,

Vers la fin de l'année 1864, une foule nombreuse poussée par la curiosité d'un spectacle annoncé dans les journaux, encombra un jour l'enceinte du Champ de Mars. Au premier rang des acteurs et spectateurs figuraient deux personnages qui attiraient surtout sur eux l'attention publique :

L'un était un apprenti-empereur, l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui allait essayer au Mexique la couronne à lui offerte par son cousin Napoléon III.

L'autre était un photographe en renom qui allait essayer de conquérir une route dans le royaume des airs : J'ai nommé Nadar.

Le départ du ballon « le Géant » avait été annoncé à grand renfort de réclame. Nadar devait aller jusqu'en Chine et emportait avec lui force provisions ; des imprimés traduits dans toutes les langues connues devaient annoncer son passage aux populations d'une partie de l'univers.

Le Ran tan plan officiel et extra-officiel faisait aussi son vacarme autour de Maximilien, qui emportait, disait-on, une cargaison complète de bonheur pour le peuple mexicain.

Quelques heures plus tard, « le Géant » atterrissait près de Meaux, et Nadar, huit jours après, terminait la carrière de son ballon dans le Hanovre.

L'archiduc, lui, ne devait tomber que bien loin de là, à Queretaro, sous les balles des soldats mexicains, vengeurs de la République.

Voilà les faits qui donnèrent naissance à la pièce